

Transformez votre **expérience** en **master par la VAE**

Validation des acquis de l'expérience

Test

Êtes-vous concerné·e par la VAE ?

- Vous travaillez dans le secteur du jeu vidéo depuis **plus d'1 an**
- Vous êtes devenu·e un·e **expert·e dans votre spécialité** (game design, conception sonore, conception visuelle, ergonomie, management de projet, programmation...)
- Vous êtes **autonome**... tout en travaillant en équipe projet
- Vous ne disposez **pas de temps pour partir en formation**
- Vous ne possédez pas de **diplôme** à ce niveau et dans cette spécialité
- Vous souhaitez être **reconnu·e par votre employeur·euse**
- Le grade de master vous permettra de faire **évoluer** votre parcours professionnel (par exemple, **enseigner** dans cette spécialité)

Vous avez coché au moins la première case ?

N'hésitez pas à vous informer, la VAE est un dispositif qui peut vous intéresser !

La VAE est **un acte officiel** qui permet la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience.

Au moins 1 an d'expérience professionnelle ou bénévole en rapport avec les jeux et médias interactifs numériques sont nécessaires pour engager une VAE.

Le Cnam-Enjmin **vous accompagne**, si nécessaire à distance, dans l'élaboration et la rédaction d'un dossier VAE qui sera remis au jury.

Vos acquis d'expérience seront évalués et le **jury** vous délivrera **tout ou partie du master jeux et médias interactifs numériques reconnu au niveau international**.